

GUY TURCOTTE EST-IL VRAIMENT LIBRE ?

Depuis l'annonce de la libération conditionnelle de Guy Turcotte, on assiste à un show médiatique de mauvais goût : des journalistes sont aux aguets près de l'institut Pinel pour prendre en photo l'ex-cardiologue, afin de mousser la haine d'une majorité de la population avide de vengeance pour cet homme coupable, mais non responsable du crime crapuleux de ses propres enfants. Il n'en fallait pas plus pour que le sénateur Boisvenu se porte à la défense d'Isabelle Gaston, la mère des deux enfants assassinés, pour dire que notre système de justice a perdu toute sa crédibilité, parce qu'il ne tient pas compte des victimes en voulant réhabiliter les criminels.

Mais en quoi la libération du docteur Turcotte serait-elle une injustice pour ces deux petites victimes qui ont perdu la vie? La pendaison ou la prison à perpétuité redonneraient-elles la vie à ces pauvres enfants? Guy Turcotte a été jugé par un jury formé de douze femmes qui l'ont reconnu coupable, mais non responsable de son crime. Je peux comprendre la souffrance de madame Gaston et de monsieur Boisvenu qui ont perdu leurs enfants de façon horrible; par ailleurs, ça ne leur donne aucune autorité en matière de justice et en psychiatrie. Ce serait faire preuve de nombrilisme que d'imposer à toute la société leur désir de vengeance et leur haine viscérale des responsables de leur malheur. Que nos gouvernements viennent en aide aux victimes est tout à fait légitime, mais cette aide ne peut se traduire par une punition plus grande des criminels afin de satisfaire l'instinct de vengeance des proches des victimes.

Au Québec, notre système de justice reconnaît la fragilité humaine et mise davantage sur la réhabilitation et la réinsertion, au lieu de la punition qui ne dissuade personne. Si on veut

appliquer la loi du Talion : *Œil pour œil, dent pour dent* comme semble le souhaiter le gouvernement conservateur actuel, on risque tous de finir borgne et édenté. Au fait, Guy Turcotte est-il vraiment libre? Le docteur Louis Morissette disait qu'il ne pourra pas vivre une vie tout à fait normale, à cause du crime qu'il a commis. Personnellement, je crois que le pardon est nécessaire pour celles et ceux qui sont touchés de près par son geste irréparable; lui refuser le pardon c'est couper le pont sur lequel, un jour ou l'autre, ils devront passer.

Raymond Gravel ptre
Diocèse de Joliette
Animateur spirituel des Policiers et des Pompiers